

Gérard Chouquer
Nacira Guénif-Souilamas

Une exception qui vient de loin...

Les caractères originaux d'une France d'exceptions

L'exceptionnalité, c'est-à-dire l'existence de faits, de caractères, de situations exceptionnelles que tel ou tel peuple, telle ou telle nation peut revendiquer, est une réalité sans frontières. Alors, pourquoi s'engager dans un dossier sur l'exception française, puisque l'idée rencontre, à chaque proposition, le thème plus général du nationalisme, ou celui du lien étroit tissé entre la science et la Nation. Ni le nationalisme ni le rationalisme ne sont une stricte spécificité française, les autres nations n'étant pas moins scientifiques, pas moins rationnelles que la nôtre... L'exception, serait-ce, une fois de plus, un banal avatar de la Modernité ?

Notre numéro part à la recherche des caractères originaux de l'exception française. Comme le souligne très bien François Dubet, la France s'attribue une espèce de droit de tirage que n'auraient pas les autres nations, en quelque sorte un « droit à l'exception ». Le modèle est en crise mais l'illusion permanente qu'il apporte paraît toujours une nécessité à entretenir. C'est cette illusion qui fait que les problèmes sociaux deviennent, chez nous plus qu'ailleurs, des problèmes nationaux. Le principal caractère original de l'exception française repose sur l'assimilation de la société française avec « la » société, comprise comme modèle de société essentialisée. Durkheim, quand tu nous tiens !

Nacira Guénif explore cet être politique qui acquiert une force et des contours renouvelés sous la V^e République, et elle le fait en utilisant le registre de la distinction. De cette histoire récente se dégage un exceptionnel « être politique à la française » : goût pour la déclaration et les

apparences, recherche permanente d'un centre, jusque dans la re-fondation monarchique de la république, etc. Ensuite, la décolonisation à l'envers qu'est l'immigration déplace les divers centres de gravités de cet être politique, sans que la page de la décolonisation soit définitivement tournée.

L'éclairage historique de Yann Moulier-Boutang suggère alors un héritage majeur. Le nationalisme français est ancré dans la Contre-Réforme catholique. Contrairement à ce que la rupture révolutionnaire pourrait laisser croire, le travail d'assimilation active des minorités religieuses, le refus qu'on leur oppose d'exister dans l'espace public, forment un legs que la Révolution ne peut faire oublier. Il s'oppose au mode très souple que le Traité de Westphalie avait mis en œuvre à la même époque.

Une construction de la République par la Culture et l'Instruction

Voici un autre caractère, la propension à opposer la République à la démocratie, en valorisant la première pour son étatisme au détriment de la seconde, porte du libéralisme. En préférant une construction cimentée de la République, plutôt qu'une procéduralisation patiente et inventive des formes du débat démocratique, politiciens et intellectuels, représentants et experts rappellent sans cesse la primauté de l'unité-identité au détriment du dialogue, et finalement prennent partie contre l'enrichissement mutuel par les genres, les cultures, les origines diverses. Ne devrait-on pas construire la Nation sans passer par ces réductions ?

La place du culturel dans l'exception française joue, comme le rappelle J. M. Lucas, le rôle de gardien de cette part absolutiste inaltérable. Si toutes les exceptions sont culturelles, seule la nôtre est majuscule, parce qu'elle repose sur un rapport de séduction réciproque unique entre les gens de Pouvoir et les élites de la Culture. Selon le mot de Nicolas Frize, le mode est la « reconnaissance » mutuelle, une des voies de la distinction, qui plonge toutes les autres expressions, non reconnues, dans le silence des marges.

Sans rationalité, rappelle Patrice Meyer-Bisch, il n'y a pas de démocratie. Mais la raison unique, fondant l'exception culturelle, interdit le dialogue des rationalités et la diversité culturelle. En cherchant comment élaborer des liens entre rationalité et diversité, il démontre que

l'exception culturelle est perverse car elle sectorise la culture, alors qu'il n'y a pas d'économie sans culture. Que signifie ce passage à la diversité culturelle ? L'abandon d'un mythe au profit d'un nouveau dispositif qui dessine des perspectives d'action pour l'instant impensables en France. Dans la fiction illégitime de l'exception culturelle, il y a mythe puisque la fréquentation de l'art n'offre aucune garantie d'humanité et carence démocratique puisque le citoyen comme l'utilisateur de la culture sont évincés, simplement convoqués comme « public » et menacés, à chaque faute de goût, d'être précipités dans le socioculturel !

Telle quelle, l'exception culturelle fonctionne comme un despotisme éclairé. Mais, au siècle de la décentralisation et de la régionalisation, le despotisme éclairé peut-il se vendre par appartenance ?

Avec la question de l'Instruction, couplée avec celle de la laïcité, on tient une relation forte « raison-école-laïcité-nation », dont le poids va grandissant aux XIX^e et XX^e s., et qui a repris de la vigueur dans les années 1980 et 90. Le programme normatif républicain passe par l'école et par l'idéologie de l'intégration, et, aujourd'hui, les valeurs républicaines sont incarnées par la laïcité. Aux débuts de la III^e République, l'instruction affranchissait, moralisait et unifiait. Le programme néo-républicain actuel change la donne en célébrant l'école républicaine contre l'école démocratique. On n'aime plus l'école dans les mêmes termes que jadis ! L'école républicaine est ainsi un des hauts lieux du couplage entre la nation et la raison : la façon dont Régis Debray pose le problème et dont Françoise Lorcerie l'analyse est éclairante. L'école est un collecteur où le social est déjà réuni, où l'on apprend à s'extraire de son milieu, et c'est pour cela que la société doit ressembler à l'école, et non l'inverse.

L'exception, par souci républicain, peut aller jusqu'à opposer république et démocratie ! Une valorisation d'un lieu d'expérimentation contre la richesse et la diversité des expériences, en quelque sorte. Une des formes françaises de l'exception c'est donc, chez certains, de penser que la démocratie est le fourrier du marché et de la mondialisation et de croire que la notion de République, pensée comme un collecteur fermé, éloigne de ce danger.

Une réduction de la richesse des héritages

Comme le relève Jean Baubérot à propos de la laïcité, la France, aujourd'hui, réécrit l'histoire en oubliant qu'elle est loin d'être la seule et la première à appliquer le principe de séparation des Églises et de l'État. Le Mexique, au XIX^e s., l'a fait avant elle. Se demandant pourquoi on a pu affirmer que la laïcité était une exception française, Jean Baubérot relève que la tradition française a toujours connu plusieurs conceptions de la laïcité. La position de Régis Debray qu'il analyse, reprend la tradition de « laïcité intégrale » en y ajoutant une forte dose de nationalisme. Il y a toujours eu, en France, un lien entre laïcisation, laïcité et identité nationale mais ce lien a changé de nature spécialement à partir de 1989. Apparaît dès lors une espèce de religion civile républicaine prête à être opposée aux nouveaux Français d'origine musulmane.

Réfléchissant aux origines de cette laïcité militante, Isabelle Agier Cabannes explore l'opposition existant entre la conception de Rousseau qui l'inspire et celle de Locke, tradition vraiment libérale à l'origine de la loi de 1905. Dans celle-ci, la nouveauté est de fonder la tolérance sur la rupture entre le politique et le religieux, en faisant de la liberté de conscience une liberté pleine : la liberté comme principe, et la séparation comme moyen. Non pas une liberté rentrée, comme chez Rousseau, mais une expression libre et visible de la croyance. La loi sur le voile a retrouvé les accents de Rousseau (on ne peut être tolérant avec les intolérants), en légiférant pour la première fois depuis 1905 en matière de liberté religieuse. Cette laïcité de combat n'est plus la laïcité de la loi de 1905.

L'exception française, c'est donc cette tendance à oublier les bienfaits de la séparation au profit d'une laïcité militante qui ressurgit périodiquement et qui propose que l'État soit le rempart contre la croyance, la République un espace où les citoyens seraient libres de toute attache, et où on forcerait le récalcitrant à être libre malgré lui.

La fabrique du récit du territoire national qu'évoque Gérard Chouquer emprunte les mêmes voies : celles d'une réduction de la richesse des héritages à des fins de construction de l'identité. Or, en France, celle-ci passe moins par le sang que par le territoire. Fondamentalement, le territoire est une forme préexistante que l'histoire aurait remplie. Si certains peuples sont des peuples élus, en France c'est le territoire qui est élu. La domination définitive de l'espace par le temps, de la

géographie par l'histoire, des lieux par le récit, des sujétions locales par l'essentialisation du territoire ont ainsi définitivement marqué la forme française de la Modernité.

L'épuisement des normes ?

Deux articles explorent des domaines profondément attachés aux normes. Celui d'Anne Coppel explique que l'exception linguistique française, c'est l'attachement non pas à la langue, ce qui est partagé dans toutes les cultures, mais bien à la norme, parce que la standardisation de la langue a accompagné la création de l'État centralisateur.

À lire l'article de Jean-Michel Bêlorgey sur la part d'exceptionnalité du droit, l'exception réside moins dans le droit positif, trop ouvert aux emprunts et aux héritages, que dans les procédures (entendues ici au sens juridique), une espèce de voie de l'exception ; et peut-être même plus profondément encore, dans la démesure ou l'excitation de cette façon d'être au monde entre le droit et la politique, ce que l'auteur appelle un régime thermodynamique particulier... Et où on retrouve cette même alchimie déjà notée entre les hommes de la Culture et le pouvoir.

À travers des thèmes majeurs comme la nationalité ou la laïcité, on voit bien que ce qui est en jeu, c'est moins la nationalité ou l'identité rivales, que l'absence d'inclusion dans une identité globale. Il y a donc exception française par le droit quand on accepte la lutte pour la conquête ou le contrôle de l'État, pour mieux résister ou échapper à la lutte entre l'État et le non-État.

D'un registre à l'autre, d'un pilier à l'autre de cette République imparfaitement démocratique, se dégage une des contradictions de fond de cette architecture exceptionnelle. D'une réelle clarté dans l'expression et dans l'élaboration des systèmes d'idées et de normes, ces socles faisant systèmes apparaissent cependant incapables de traiter les nouveaux enjeux.

Cité savante et cité tout court

Un autre caractère de l'exception française réside dans le couplage plus fort qu'ailleurs entre la cité savante et la cité tout court, à travers des instruments (l'édifice exceptionnel des « grands établissements publics »), des procédures (corporatisme et auto-évaluation) et

des thématiques (le nucléaire; mais aussi le rôle exceptionnaliste et institutionnalisant des Sciences sociales, histoire et sociologie en tête) qui constituent le cœur d'un dispositif exorbitant du droit commun, à savoir hors de toute évaluation démocratique. Ce couple est d'autant plus malmené qu'il nie la relation (illégitime?) qui le maintient en vie. Ainsi la cité savante cherche à colmater les brèches ouvertes par ses liaisons dangereuses avec un pouvoir de plus en plus insaisissable et la cité ne parvient pas à respirer hors de l'étreinte de l'universalisme étroit qui l'étouffe. Les tentatives de captation des connaissances produites ne sont pas récentes et montrent que l'invocation de l'exceptionnalité du savoir n'a pas prémuni contre son détournement à des fins idéologiques. À trop vouloir purifier l'une de l'autre, l'espace public français est devenu impraticable et pour beaucoup, introuvable.

Peut-on imaginer, interroge Gabrielle Hecht, une France qui ne soit pas nucléaire, qui ne fonde pas son identité sur une ressource qu'on oppose à celles dites conventionnelles? On connaît la réponse péremptoire à cette question. La cité savante, le nucléaire et la cité politique forment un ensemble d'une rare proximité identitaire! Nucléaire et non pas radioactive, cette ressource fait rayonner la France, parce que la France, seule, en a compris l'intérêt et se doit d'en porter le message au reste du monde. Avec le nucléaire, la France réinterprète l'ancien espace colonial.

« Défense et illustration »

Nous aurions pu parler de beaucoup d'autres choses : du jardin à la française, de la haute couture, de ces corps d'exception que le sport nationaliste exalte, du vin (dont l'« histoire a d'étroits rapports avec celle de la formation de l'unité française » écrivait Roger Dion), bref, de tous ces lieux où le biais identitaire rassemble le sens pour dicter les attitudes et les comportements. Une entreprise l'a fait, pour ceux du passé, les Lieux de mémoire. À travers elle, c'est l'infailibilité de l'État ou de ce qui s'y rapporte, l'intelligence posée non comme créatrice de procédures et de collectifs pour apprendre à traiter les problèmes et à enrichir les collectifs, mais comme développement incessant d'une posture de défense et illustration, qui pourfend, enclôt, érige.

Cette capacité excessive à subsumer la moindre chose, la moindre institution, le moindre fait, afin qu'ils perdent leur nature et leur historicité au profit d'une assimilation avec le caractère exceptionnel de la Nation-Raison française, c'est une réduction à la transparence. C'est une

capacité redoutable à classer les êtres, dans une sûreté de jugement inaltérable, à projeter des « centrales » partout en région (nucléaires ou carcérales), pour mieux réduire les lieux en territoires de mission. Capacité qu'entendent maintenir, sans en accepter les risques totalisants, les gardiens de la religion civile et le clergé régulier des lieux de production du savoir. Ainsi, notre République elle-même est devenue transparente, à force de vouloir gommer les réalités qui la composent au profit de sa propre abstraction.

L'exception française est une forme de fermeture généralisée et peureuse à la démocratie, enveloppée d'un imposant manteau de palais et de jardins, d'idées et d'oeuvres, de faits et de gloires, postés comme autant de sentinelles.

Contre le rappel à l'ordre et l'état d'exception française

Le moment, aujourd'hui, est intéressant pour en parler. Avec la campagne présidentielle française, nous avons eu sous les yeux, à gauche comme à droite, l'exposé de formes diverses du retour au nationalisme, de stricte observance chez certains, plus opportuniste chez d'autres, assumé ou honteux, selon les cas. La laïcité, les relations entre la République et la démocratie, l'école, la culture, tous lieux affichés de l'excellence française, semblaient, dans cette campagne, raffermis par un traitement politique exceptionnaliste qui ne s'embarrassait pas de nuances : rappel de dualismes tranchés ; opposition entre un communautarisme laxiste et une laïcité intégrale voire intégriste ; injonctions de rejoindre la centralité ; la France contre le monde, jusqu'au débat surréaliste – car n'intéressant guère la population – entre le Louvre des sables et le Louvre français.

Cet étalage a provoqué la sidération de nombreux observateurs, interloqués par ce retour des conflits dualistes voire manichéens, et incapables d'y répondre en temps et en heure. Mais, au risque de déplaire à la nouvelle doxa qui prétend que « la France, ou on l'aime (telle que le nationalisme l'a faite) ou on la quitte », notre dossier dit simplement qu'il faut rester pour construire un autre type d'identité et de rapport à l'histoire et à la territorialité que celui qu'on nous enjoint d'accepter ; pour poser les termes du débat, recenser les existants, dessiner les généalogies des idées et des propositions ; pour voir qu'il n'y a pas une mais des histoires, non pas une mais plusieurs formes de laïcité, non pas une mais de nombreuses formes d'associer le savoir et la démocratie, non pas une Culture, mais des cultures, non pas des

secteurs étanches que seul le nationalisme suffirait à coordonner, mais des formes en recomposition ou en attente de recomposition.

Le pays réel est, en effet, différent de ce portrait « légal ». Justement, nous pensons que l'armature intellectuelle existante, issue de la forme exceptionnaliste et nationalitaire, n'est pas apte à comprendre ces réalités, puisqu'elle situe toujours son objectif dans la recherche des voies d'un évitement et leur justification. Sans un autre récit, nous ne sortirons pas de cette accablante mémoire enclose dans des frontières étanches, au moyen de laquelle on nous demande de construire l'avenir. La bonne méthode devrait être, selon nous, un cosmopolitisme méthodologique.